Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

ID: 034-243400520-20181129-1272018-DE

## Conseil de Communauté Délibération n°1272018

Jeudi 15 novembre 2018 - 18h30



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-huit et le quinze novembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Antoine Roux de Lunel-Viel, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice: 44

Présents: MM. Alain ROUS, Denis DEVRIENDT, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Nancy LEMAIRE, Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, Isabelle BUFFET, M. Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, MM. Norbert TINEL, Jérôme PIETRERA, Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés: M. Francis PRATX représenté par Alain ROUS, M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Denis DEVRIENDT, M. Laurent RICARD représenté par Richard PITAVAL, M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, M. Joël MOYSAN représenté par Danièle RAZIGADE, Mme Marie-Laurence FEVRIER représentée par Francine BLANC, M. Stéphane ALIBERT représenté par Annabelle DALLE, M. Claude CHABERT représenté par Julia PLANE, M. Philippe MOISSONNIER représenté par Robert PISTILLI, Mme Bernadette VIGNON représentée par Jean-Paul ROGER et Mme Cécile MACAIGNE représenté par Maryvonne SABATIER.

Absents excusés: Mme Frédérique DOMERGUE, M. René HERMABESSIERE, Mme Sylvie THOMAS et M. Jean-Luc BERGEON.

Secrétaire de séance : M. Jean CHARPENTIER

Objet : Soutien aux victimes des inondations de l'Aude

Monsieur le Président rappelle les violentes inondations qui ont frappé le département de l'Aude au cours du mois d'octobre 2018. Il est proposé au conseil communautaire d'apporter un soutien aux sinistrés en votant une contribution de 5 000 €.

Cette aide d'urgence sera versée à l'Association des Maires de l'Hérault (AMF34) qui se chargera de la transmettre à l'Association des Maires du Département de l'Aude.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Ouï l'exposé de monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une contribution de 5 000 € en soutien aux sinistrés de l'Aude,

**DIT** que ladite contribution de 5 000 € sera versée à l'Association des Maires de France 34, **DIT** que la dite somme est inscrite au budget 2018,

AUTORISE monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la présente motion.

Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture le 29/11/18 Publication du Ainsi fait et délibéré les jour, mais et an susdits,

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lur

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délairde publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai, de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale :

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex

₩f°C@NFQRME